

**Compte-rendu des décisions du Conseil Municipal
du Jeudi 08 Avril 2021 à 20 heures 30**

Étaient présents :

MM. BOULLET Jérôme – FARGUES Esther – MANCEL Marie-José –
RICAUD Jean-Marc – VERLHIAC Béatrice – BORDAS Eric –
GERARD Maryse – MIRAILLES-RIU Katie – BERAUD Pierre-Manuel –
DIOT Emmanuelle – AUBIER Sandra – LETIENT Antoine –
MOREAU-HERAUD Peggy – ESPARTA Vincent – FLAMANT Frédéric –
CLARET Julie – WLOCZYSIK Philippe – MAZE Serge – VERGEZ Christine
PELÉ Emmanuel – BOURRIER Christian – CABIANCA Christine

Mr LE COZ Eric, absent, avait donné pouvoir à Mme VERLHIAC Béatrice

Secrétaire de séance : Mme CLARET Julie

Monsieur le Maire laisse la parole, après l'avoir remercié de sa présence, à Madame la Sous-Préfète, venue présenter le programme « Petites Villes de Demain » visant à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes en accompagnant les collectivités et intercommunalités dans leurs projets de territoire.

Elle présente également le plan de relance déployé par le gouvernement autour de l'écologie, la compétitivité et la cohésion, et les divers axes potentiels de financement des projets municipaux. Ce plan propose des mesures concrètes à destination de tous (collectivités, associations, particuliers, entreprises...).

Madame la Sous-Préfète remercie enfin Monsieur le Maire pour l'accueil, dans les locaux de la mairie, de la « Maison France Service », gérée par la Communauté de Communes des Bastides Dordogne Périgord.

Monsieur le Maire demande ensuite aux membres du Conseil Municipal l'approbation du compte rendu de la précédente réunion. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

I. Gouvernance et représentation municipale

1. Par 17 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions, le Conseil Municipal fixe à 5 le nombre d'Adjoints et adopte le tableau suivant :

- 1^{ère} adjointe : Mme Esther FARGUES
- 2^{ème} adjointe : Mme Marie-José MANCEL
- 3^{ème} adjoint : Mr Jean-Marc RICAUD
- 4^{ème} adjointe : Mme Béatrice VERLHIAC
- 5^{ème} adjoint : Mr Eric BORDAS

Monsieur Pierre-Manuel BERAUD rappelle que la commune de Lalinde est chef-lieu de canton et demande quelle raison peut justifier de se démunir d'un adjoint, notamment chargé des finances.

Le groupe d'opposition « Pour Lalinde » fait part de son inquiétude sur ce sujet. Il déplore le départ de Monsieur Jérôme VIGEANT, ex 1^{er} adjoint et demande pour quelle raison ce poste n'a pas été proposé à un conseiller municipal de la majorité et permettre ainsi le redéploiement des délégations. Il s'inquiète également du fait que la commune de Lalinde ne soit pas suffisamment représentée auprès de la CCBDP.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit là d'un choix personnel.

2. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer les indemnités du maire et des 5 adjoints comme suit :

- Pour le Maire : 51,6 % de l'indice brut 1027
- Pour les 5 adjoints : 18,89 % de l'indice brut 1024 (au lieu de 19,02 % fixés précédemment)
- Pour le conseiller municipal recevant 2 délégations : 4,50 % de l'indice brut 1027 (au lieu de 4,68 % fixés précédemment)

L'ensemble de ces indemnités est majorée de 15 %, considérant que la commune de Lalinde est bureau centralisateur communal.

3. Suite à la démission de Monsieur Jérôme VIGEANT, le Conseil Municipal élit à l'unanimité les représentants de la commune auprès du Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne (SMDE) :
- Délégués titulaires : Mr Jean-Marc RICAUD et Mme Esther FARGUES
 - Délégués suppléants : Mr FLAMANT Frédéric et Mr WLOCZYSIK Philippe
4. Par 20 voix pour et 3 voix contre, le Conseil Municipal désigne les représentants auprès du Conseil d'Ecole du Groupe Scolaire de Sauveboeuf comme suit :
- Mme Béatrice VERLHIAC, déjà désignée
 - Mr Philippe WLOCZYSIK, nouveau représentant
- Monsieur Emmanuel PELÉ, qui s'est porté candidat avant le vote, fait valoir que cette fonction nécessite certaines qualités et compétences, qu'il estime détenir.*

II. Présentation et vote des Comptes de Gestion 2020

A l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte des comptes de gestion 2020 présentés par Monsieur le Maire :

1. Budget Principal de la commune
2. Budget Annexe camping

III. Présentation et vote des Comptes Administratifs 2020

1. Le Compte Administratif 2020 du Budget Principal, en tous points conformes au Compte de Gestion, s'établit comme suit :

	Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice
Résultat de fonctionnement	2 769 788,65	2 370 231,45	399 557,20
Résultat - d'investissement	406 204,82	492 105,30	- 85 900,48

Monsieur le Maire quitte la salle, et ne prend pas part au vote.
Adopté à l'unanimité

2. Bilan des cessions et acquisitions immobilières pour l'année 2020 : unanimité
3. Le Compte Administratif Camping 2020, en tous points conformes au Compte de Gestion, s'établit comme suit :

	Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice
Résultat de fonctionnement	46 077,17	41 562,95	4 514,22
Résultat d'investissement	16 557,48	10 373,52	6 183,96

Monsieur le Maire quitte la salle, et ne prend pas part au vote.
Adopté à l'unanimité.

A l'issue du vote des comptes administratifs, Monsieur le Maire reprend son siège.

Affectation des résultats 2020

1. Budget Principal de la commune

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la couverture du besoin de la section d'investissement s'élevant à 198 204,30€uros, montant qui sera repris en recettes d'investissement au compte 1068 du budget primitif 2021. Cette opération permet d'affecter à la section de fonctionnement un excédent de 481 960,69€uros qui sera inscrit en report excédentaire en fonctionnement au 002 du Budget Primitif 2021.

2. Budget Annexe Camping

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'affectation à la section de fonctionnement un excédent de 24 286,45€uros, qui sera inscrite en fonctionnement au Budget annexe Camping 2021.

Présentation et vote du Budget Primitif 2021

• Budget Principal de la commune :

1. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2021 comme suit :

Taxes	taux communal 2020	Taux départemental 2020 (suite à la réforme de la TH)	Taux votés 2021
Taxe foncière (bâti)	23,00%	25.98%	48,98%
Taxe foncière (non bâti)	69.04%		69,04%

2. A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le tableau des effectifs pour l'année 2021.

3. Le Conseil Municipal se prononce ensuite, à l'unanimité, sur les adhésions aux associations :

Union Départementale des Maires de la Dordogne	660,00 €
GIASC	20,00 €
Ciné Passion en Périgord	400,00 €
Bastides en Périgord	100,00 €
A.D.I.L.	350,00 €
S.P.A.	2.411,00 €
A.N.C.G. (Association Nationale Croix de Guerre)	50,00 €
Fédération des Moulins de France	40,00 €

ainsi que sur la participation aux organismes de regroupement :

ATD :	3.500,00 €
SIVS :	2.204,00 €
Conservatoire de Musique	20.000,00 €

4. A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la proposition de Budget Primitif 2021, par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement, telle que présentée par Monsieur le Maire.
La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 3 168 856 €, et la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 703 042 €.

Le groupe d'opposition « Pour Lalinde » déplore la manière dont a été préparé le budget 2021, évoquant entre autres le manque de réunion des commissions municipales, la non présentation de certains projets aux conseillers municipaux, des dépenses imprévues importantes. Il demande davantage d'anticipation et de concertation dans le travail des commissions.

• Budget Annexe Camping

1. A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le tableau des effectifs pour l'année 2021.
2. A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la proposition de Budget Primitif 2021, par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement, telle que présentée par Monsieur le Maire.
La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 64 181 €, et la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 36 652 €.

VI. Conventions et contrats

1. Suite à la candidature de la commune de Lalinde au programme « Petites Villes de Demain » et à sa labellisation, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention actant l'engagement de l'Etat et des communes de Beaumontois en Périgord, Le Buisson de Cadouin, Lalinde, et de la Communauté de Communes des Bastides Dordogne Périgord.

Le groupe d'opposition « Pour Lalinde » fait part de son avis favorable à la signature de cette convention, et rappelle que la candidature de la ville avait été déposée lors du précédent mandat. Il déplore toutefois qu'aucune présentation de ce dispositif n'ait été réalisée. Il fait remarquer que Lalinde est le seul chef lieu de canton à partager les aides financières de ce programme avec deux autres communes de son intercommunalité.

Il craint enfin que le projet d'un centre socio culturel, très ambitieux financièrement, mais très flou dans sa finalité, ne soit qu'une « coquille vide ».

2. En raison de la crise sanitaire et du faible montant du loyer versé par Madame Delphine WATINE pour la location de l'ancien octroi du pont de Port de Couze, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'exonérer la locataire du paiement du loyer jusqu'à la fin de son bail, à compter du 1^{er} Mars 2021.
3. A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer un contrat de maintenance avec la SAS HONORE, pour l'entretien des cloches et horloges des églises de Lalinde et de Sauveboeuf, pour un montant de 210 € H.T. pour l'année 2021.

VI. Marchés et travaux en cours ou à venir

1. Dans le cadre des travaux de revitalisation du Centre Bourg de Port de Couze, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché de travaux, le nouveau montant de marché s'élevant à 85.748,95 € H.T. soit 102.898,74 € T.T.C.
2. Par 21 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal accepte la proposition du cabinet d'architecture SARL LA GARE d'Excideuil pour la réalisation d'une mission de diagnostic dans le cadre du projet de restauration de la Porte Romane. Le montant s'élève à 5.272,88 € H.T. soit 6.327,46 € T.T.C.

Monsieur Pierre-Manuel BERAUD fait remarquer que la commune de Lalinde est adhérente auprès de l'ATD et demande s'il ne serait pas possible de faire réaliser le diagnostic par cette agence, ce qui permettrait d'en économiser le coût.

Madame Béatrice VERLHIAC répond que la Porte Romane est inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, et que l'ATD ne peut pas intervenir sur ce genre d'édifice.

3. Dans le cadre de l'aménagement de la zone de La Gratusse, le Conseil Municipal, par 18 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention, fixe le coût prévisionnel des travaux à 225.471,50 € H.T. et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre avec le Cabinet GEOVAL pour un nouveau montant de rémunération s'élevant à 10.146,22 € H.T.

Le groupe d'opposition « Pour Lalinde » fait remarquer que le montant de ce projet ne cesse d'augmenter à chaque réunion du Conseil Municipal, d'autant que la compétence logement est gérée par la CCBDP. Sans compter l'assainissement et l'éclairage public.

Monsieur Pierre-Manuel BERAUD, vice-président de la Communauté de Communes en charge des finances, fait remarquer que les travaux de voirie ont été engagés sans que la partie concernant l'assainissement collectif ait été validée par le Conseil Communautaire.

4. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le remplacement d'un foyer lumineux Place de la République, dont le montant est estimé à 1.989,47 € T.T.C., la commune participant à hauteur de 65 % de la dépense H.T., soit un montant estimé à 1.077,63 € H.T.
5. A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'opération d'effacement des réseaux Boulevard de la Résistance et Rue Pierre Brossolette :
 - Eclairage Public : pour un montant de 35.808,16 € H.T., la participation de la commune s'élevant à 45 % de la dépense nette H.T., soit un montant estimé à 16.113,67 € H.T.
 - Réseau électrique : pour un montant de 136.259,91 € H.T., la participation de la commune s'élevant à 50% de la partie non prise en charge par ENEDIS et le SDE24, soit 40.877,97 €
 - Réseau téléphonique : pour un montant de 14.283,35 € H.T.

Monsieur Pierre-Manuel BERAUD s'interroge sur le surcoût éventuel représenté par les diverses tranchées nécessaires aux enfouissements des réseaux

Monsieur Serge MAZE, vice-président du SDE24 en charge des travaux, explique qu'une seule tranchée a été prévue, dans un souci d'économie.

Monsieur Jean-Marc RICAUD fait remarquer qu'il y a une plus-value de 5.000 €

Monsieur Serge MAZE explique que ce surcoût est lié aux exigences du cahier des charges relatif aux travaux réalisés sur les routes départementales, qui s'imposent aux entreprises.

VIII. Elaboration du Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le principe de la réalisation d'un Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (P.M.A.V.E.P.), destiné à dresser un diagnostic de l'état général de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, des voiries et des espaces publics.

Monsieur Pierre-Manuel BERAUD demande ce qu'il en est de l'accessibilité de la mairie.

Monsieur le Maire répond que l'ascenseur fonctionne normalement, et que cette accessibilité a permis d'obtenir l'agrément de la Maison France Service.

IX. Approbation de la modification des statuts de la CCBDP

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes des Bastides Dordogne Périgord, qui prend la compétence « Création et Gestion d'une Maison France Services ».

X. Motion en faveur du maintien des horaires d'ouverture des bureaux de Poste

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la motion sur le maintien des bureaux de Poste en Dordogne.

XI. Motion contre le projet de réforme du groupe EDF

Le Conseil Municipal s'oppose à l'unanimité au projet Hercule qui prévoit le démantèlement d'EDF et la privatisation partielle d'ENEDIS et demande au gouvernement de préserver le service public de l'énergie dans son intégralité.

XII. Questions diverses

• **Questions posées par Monsieur Pierre Manuel BERAUD :**

Question n°1 :

Pourriez-vous nous préciser les modalités et la formalisation de la sous-traitance entre Géoval et ING&MO ? Quelles sont les dispositions législatives, réglementaires et/ou juridiques qui précisent les prérogatives de la Commune de Lalinde dans cette procédure ? En effet, la contractualisation initiale prévoyait-elle ce type de modalité ? D'autre part, pourrait-on disposer des plans relatifs aux projections travaux de la Gratusse, comme vous vous étiez déjà engagé à le faire lors du Conseil Municipal de décembre 2020.

Je vous renvoie au compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 Décembre dernier, à laquelle vous avez assisté. J'ai signé un acte de sous-traitance dans le cadre des délégations qui m'ont été confiées à l'unanimité par le Conseil Municipal, et dans le strict respect des procédures juridiques et financières.

Le plan de ce projet ne sera communiqué au conseil municipal qu'à l'occasion de la validation par ses soins de l'avant projet définitif.

Question n°2 :

Concernant l'achat groupé de radars pédagogiques, pourriez-vous nous communiquer les modalités de consultation réalisées, ainsi que la trame et les résultats du sondage ? En effet, vous évoquez un travail d'évaluation des besoins auprès des collectivités du territoire.

Je vous invite sur ce point à prendre contact, en votre qualité de vice-président, avec la CCBDP qui porte, comme vous ne pouvez l'ignorer, cette consultation financière, et vous remercie par avance de bien vouloir me tenir informé de son avancée.

Question n° 3 :

Sur la base de quels éléments justifiez-vous le refus opposé au SMD3 concernant leur proposition de faire une communication aux administrés sur le thème de la redevance incitative, alors même que lors du conseil municipal de novembre 2020, vous vous étiez engagé à l'organiser ?

Aucune communication ne sera mise en œuvre auprès des administrés tant que le SMD3 ne nous aura pas communiqué les études et chiffrages demandés concernant le comparatif entre PAP et PAV, et tant que la municipalité n'aura pas pris sa décision définitive à ce titre.

Question n° 4 :

Pourriez-vous nous communiquer le plan d'implantation du déploiement de la 3^{ème} tranche de vidéo-protection ainsi que les critères et les modalités qui ont déterminé celui-ci ?

Je vous renvoie à la réponse déjà apportée à votre même question lors de la séance du conseil municipal du 04 février dernier.
Les plans d'implantation ne sont pas communicables pour des raisons évidentes de confidentialité et de sécurité.

Question n°5 :

Concernant l'étude de faisabilité sur la rénovation énergétique de la salle des fêtes de Sainte-Colombe, comment entendez-vous assurer le suivi de ce programme ? De quelle manière envisagez-vous d'y associer la Commission finances ?

Cette étude de faisabilité sera confiée à un cabinet extérieur et la commission finances pourra, si je l'estime utile, émettre un avis à ce sujet avant validation par le Conseil Municipal.

Question n°6 :

Pourriez-vous porter à notre connaissance et nous transmettre « l'agenda accessibilité » ainsi que son rétro-planning ? De plus, pourriez-vous nous communiquer l'état des travaux réalisés et ceux à venir ? Enfin, comment entendez-vous répondre aux injonctions des services préfectoraux ?

La délibération du conseil municipal validant l'ADAPT est consultable en Mairie à votre convenance.
Le point d'étape sollicité par les services de l'Etat lui a été dûment adressé et a fait l'objet d'un enregistrement.

Question n°7 :

Vous évoquez, lors d'un bureau municipal, la rupture de contrat pour un agent lors de la période d'essai. Pourriez-vous nous indiquer la désignation du poste spécifiquement occupé par cet agent ? D'autre part, vous précisez dans le compte rendu : « que le bureau est informé de la fin de période d'essai », de ce fait, pourriez-vous nous indiquer qui a donc pris la décision ?

Il s'agissait d'un agent recruté par un contrat de droit privé dans le cadre d'un PEC (Parcours Emploi Compétences) co-signé avec Pôle Emploi, celui-ci incluant règlementairement une période d'essai d'un mois. En raison de manquements graves et de soucis comportementaux récurrents, j'ai pris la décision de mettre fin à la période d'essai, dans le strict respect de la législation, et des droits de l'agent.

Question n°8 :

Quelles sont les modalités que vous comptez mettre en place pour faire, à l'ensemble du conseil municipal, un retour sur la rencontre du 11 janvier 2021 concernant le plan de relance ?

Une présentation a été effectuée par Madame la Sous Préfète en séance du Conseil Municipal

Question n°9 :

Vous évoquez dans le compte rendu du bureau, une stratégie de montage des demandes de subventions d'Etat, pourriez-vous la détailler et également présenter les projets structurants y afférant ?

Ces projets seront présentés au Conseil Municipal au rythme du calendrier de dépôt des dossiers de demandes de subventions, et au rythme du vote des budgets annuels de la mandature, car il ne suffit pas d'avoir des projets ambitieux, il faut également considérer notre capacité à pouvoir les financer.

Question n°10 :

Vous envisagez la mise en place d'une mesure d'évaluation à l'exposition aux champs électromagnétiques, avez-vous lancé des consultations à cet effet ? D'autre part, pourrait-on connaître la position de M. le Maire concernant le passage à la 5G ? Dans l'hypothèse où les mesures présenteraient une potentialité de forte exposition des populations aux champs électromagnétiques, quelle sera votre position, M. le Maire ?

Une étude d'impact a bien évidemment été demandée à la société en charge du déploiement de la 5G sur l'un des supports présents sur notre commune et nous attendons son retour.

Question n°11 :

Pourriez-vous nous communiquer le rétro planning mis en œuvre pour la révision du PCS ? Pourriez-vous également nous indiquer quels sont les élus responsables de secteur et enfin quelle est la procédure et les critères retenus vous permettant d'identifier les administrés « relais de quartier » ?

La procédure de révision du PCS est terminée. Comme vous le savez puisque vous avez vous-même accepté d'en faire partie, ce dont je vous remercie, une accréditation d'administrés ou d'élus est en cours de finalisation pour la constitution d'un réseau de relais de quartier.

La résidence à l'année sur la commune, une excellente connaissance du territoire, et une bonne moralité ont les principaux critères retenus.

Question n°12 :

Pourriez-vous nous faire un retour sur le programme « petite ville de demain » ? Pourrait-on nous communiquer les publications relatives à ce programme et plan d'actions gouvernemental ?

Une présentation a été effectuée par Madame la Sous Préfète, en séance du Conseil Municipal

Question n°13 :

Pourriez-vous nous faire un retour synthétique sur le rapport de l'APAVE ainsi que sur l'inspection sécurité des « Aires de jeux et équipements sportifs ». Nécessitent-ils notamment des interventions pour remise à niveau ou sécurisation ?

Ces rapports annuels sont systématiquement pris en charge par les services techniques qui mettent en œuvre les travaux permettant de lever le plus rapidement possible la totalité des observations en matière de sécurité.

Question n°14 :

Dans le cadre du projet de fonctionnement municipal, vous évoquez un nouveau planning de permanence du Maire et des cinq adjoints. Pourriez-vous nous informer de la date à laquelle il nous sera communiqué ? Serait-il possible également d'organiser et de nous communiquer un rétro-planning des dates des Commissions municipales afin de permettre à l'ensemble des Conseillers Municipaux de s'organiser ?

Comme vous le savez, cette permanence est assurée à tour de rôle sur un numéro unique d'appel dédié qui est connu des élus municipaux, des services de sécurité et de secours, comme des services municipaux. Il n'y a donc pas lieu de communiquer de planning.

S'agissant des commissions municipales, elles seront convoquées à la discrétion des vice-présidents ou bien à ma demande, dès lors que celles-ci seront estimées utiles.

Question n°15 :

Dans le contexte de « couvre-feu » actuel et dans un esprit de transparence et d'accès à l'information, ne serait-il pas envisageable de prévoir une diffusion en direct via le Facebook de la Commune des prochains conseils municipaux ?

Cette retransmission a été effectivement mise en œuvre, conformément à la réglementation, pendant le confinement.

Question n°16 :

Le vendredi 26 février 2021, le Président du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine ainsi que le Président du Conseil Départemental ont parcouru notre territoire de la légumerie de Bergerac sur le site de l'ESCAT en passant par le Domaine de la Valette à Saint Félix de Villadeix ou encore la coopérative GraSaSa sur la commune de Beaumontois du Périgord à Sainte Sabine Born, spécialiste de la déshydratation et de la granulation. Une invitation a été faite à l'ensemble des Maires de la CCBDP, qui se sont majoritairement rendus disponibles pour échanger avec nos plus hauts représentants sur des projets et problématiques locaux.

Comment s'explique l'absence du Maire de Lalinde, (chef-lieu de canton et principale commune contributrice de la Communauté de Communes) ou tout autre représentant désigné ?

J'estime ne pas avoir à me justifier de cette absence, qui pour votre information avait été annoncée, et avait fait l'objet d'une démarche d'excuses.

Nul n'est à l'abri d'empêchements imprévus, pas même un candidat à la vice-présidence de la CCBDP, pourtant absent le jour de même de son élection.

• **Questions posées par le groupe d'opposition « Pour Lalinde » :**

1- Le conseil municipal a voté ce soir à l'unanimité une motion en faveur du maintien des horaires d'ouverture des bureaux de Poste et nous nous en félicitons. A contrario, les lindiens ont découvert récemment (27/01) que la mairie de Lalinde serait dorénavant fermée au public le samedi matin entre 9h et 10h30. La disparition progressive des services publics provoque inquiétude et sentiment général d'abandon sur nos territoires ruraux. Par cette nouvelle mesure, vous accentuez encore cette difficulté. Nombre de nos concitoyens ont le sentiment d'être oubliés. Les lindiens actifs par exemple ne pouvant se rendre en mairie pendant la semaine voient ici un net recul du service au public, pourquoi ? Pour des cartes d'identité et des passeports, que les services municipaux réalisent à la demande de l'Etat qui octroie d'ailleurs des moyens financiers pour cela. Cela ne coûte donc rien à la commune, dès lors, pourquoi pénaliser les lindiens en fermant l'accueil de la mairie ?

Pouvez-vous procéder à la réouverture de l'accueil mairie au public le samedi de 9h à 12h, comme avant ?

Cette décision a été prise suite aux constats de difficultés rencontrées par l'agent de permanence le samedi matin, en charge simultanément de l'accueil de la Mairie et de l'enregistrement et/ou de la remise des titres d'identité.

Une solution a donc été identifiée afin d'optimiser le temps de présence de l'agent entre 9h et 12h, en prenant en considération le fait que très peu de monde se présente à l'accueil de la mairie le samedi matin entre 9h et 10h30, et donc d'affecter à cette tranche horaire, la gestion des titres d'identité.

Cette solution semble, après plusieurs semaines de recul, être parfaitement opérante.

2- Suite à la démission inopinée et au départ de votre 1^{er} adjoint, vous nous avez fait parvenir un PROJET de fonctionnement daté du 2 février 2021, soit près d'un an après votre élection. Il était temps.

On peut y lire que dorénavant : « Pour des besoins d'efficacité, seuls les membres des commissions pourront y participer ».

Cette nouvelle mesure est contraire à l'esprit d'ouverture et de progrès dont vous nous avez toujours parlé et assuré, et que vous bafouez aujourd'hui. Jamais un maire à Lalinde n'a écarté un élu municipal qui souhaitait participer et contribuer à la vie de la commune, notamment à l'occasion de commissions municipales. A ce jour, toutes les commissions se sont déroulées dans la sérénité, et dans un esprit constructif. Pourquoi rompre avec cette dynamique de travail ?

De même, sous couvert d'un comité technique finances réservé au maire et aux adjoints, vous privez tous les conseillers municipaux de la possibilité de porter leurs idées, de participer aux échanges et arbitrages des projets à financer sur le prochain budget.

Pouvez-vous revoir ce PROJET de fonctionnement et nous assurer du maintien de la présence de tous les élus intéressés aux commissions municipales, y compris pour celle relative aux finances ?

Le Code Général des Collectivités Territoriales encadre la création et le fonctionnement des commissions municipales. Leur rôle se limite à l'examen préparatoire des affaires et questions qui doivent être soumises au conseil municipal. Ces commissions municipales sont des commissions d'étude. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune.

Celles-ci sont composées dans le respect de la représentation de chacune des composantes du Conseil Municipal.

Dès lors, chaque conseiller municipal non membre d'une commission a la possibilité d'être informé de son ordre du jour par son représentant, afin le cas échéant de lui faire part de ses éventuelles questions ou observations, et ensuite de recevoir le compte rendu de la réunion.

3- L'association AJMR met en œuvre un projet « d'espace jeunes » en direction des ados du territoire, et a créé pour se faire un emploi à temps plein en CDI pour développer des activités jeunesse à Lalinde tout au long de l'année. L'AJMR a reçu le soutien financier de la Région Nouvelle Aquitaine, du Conseil Départemental, de la CAF, du service Jeunesse et Sports de la Préfecture, et de la CCBDP.

Selon les dirigeants de cette association, déjà bien implantée et reconnue à Lalinde, ils vous ont présenté en primeur ce projet il y a plusieurs mois maintenant et vous les aviez assurés d'un soutien total.

L'AJMR nous sollicite aujourd'hui car bien que n'ayant jamais demandé de subvention à la mairie, elle ne voit pas avancer sa demande de mise à disposition d'un local municipal afin d'accueillir les jeunes de Lalinde et développer ses activités jeunesse. Pourtant, un local dans l'aile Est de la mairie est libre de toute occupation et conviendrait parfaitement.

Si vous souhaitez véritablement soutenir ce projet, comme l'ont déjà fait toutes les autres collectivités territoriales et partenaires sollicités, pourquoi attendre pour mettre à disposition cet espace au bénéfice de l'AJMR et des jeunes du territoire ?

Un espace a déjà été proposé à l'AJMR à cet égard, mais malheureusement celui-ci ne lui a pas convenu. Le local dans l'aile Est de la Mairie est quant à lui mis à disposition par convention depuis le 31 octobre 2019, avec l'hôpital de Périgueux pour y accueillir tous les mois le cabinet d'une infirmière diplômée d'Etat en charge de la détection des fragilités chez les séniors.

4- Les associations lindoises ont déjà déposé leur demande de subventions municipales pour 2021 et beaucoup de dirigeants d'association attendent après afin d'organiser et planifier leurs activités. Les subventions aux associations sont d'habitude votées début avril. Avez-vous déterminé l'enveloppe globale que vous souhaitez y consacrer cette année ? Quand la commission finances se réunira-t-elle afin d'échanger autour de ces demandes ? Enfin, le prochain conseil municipal est prévu le 27/05, ne pensez-vous pas que les associations lindoises méritent une réponse à leur demande avant cette date ?

Bien évidemment, je vous confirme qu'après une étude préalable par le COTECH Finances, la commission finances sera saisie pour avis du projet d'attribution des subventions 2021 aux associations locales dans le respect d'une enveloppe budgétaire global de 65.000 Euros.

Pour rappel, ces subventions n'ont jamais été versées avant le mois de juin de l'année, et ce depuis 2014. Il n'existe donc pas de raison valable pour accélérer ce calendrier de préparation, de vote, et de versement, étant rappelé que les associations sont malheureusement dépourvues de la majeure partie de leurs activités pendant la crise sanitaire

5- Depuis plusieurs années, la Maison de Montard accueille des exposants de grande qualité pendant la saison estivale (peinture, sculpture, dessin, origami...). Pouvez-vous nous communiquer la liste des artistes retenus cette année et surtout sur quels critères ont-ils été sélectionnés ?

*Un calendrier très riche d'expositions culturelles à Montard a bien évidemment été monté par le service de la médiathèque, chargé de ce dossier, en lien avec le bureau municipal.
Les critères de sélection ont été :*

- *La résidence sur le secteur des artistes, et donc un aspect local,*
- *L'ordre de réception des candidatures,*
- *L'aspect éclectique des artistes se succédant pendant la saison.*

Ce calendrier s'étalant du 08 Mai au 06 Octobre 2021 vous sera bien évidemment communiqué rapidement

Monsieur Christian BOURRIER tient à faire la genèse du projet de viabilisation de la zone de « La Gratusse », et de son estimation ayant eu lieu au cours du précédent mandat.

Il indique que ce projet a vocation à rendre constructible une zone ne pouvant le devenir, en l'état actuel du PLU, qu'après la réalisation d'une voie de desserte, et l'extension des réseaux.

Madame Esther FARGUES fait part du lancement, à son initiative, d'une étude de faisabilité en vue de la construction de 10 logements sur un terrain appartenant à MESOLIA HABITAT, au lieu-dit « Le Chalet ».

Monsieur Philippe WLOCZYSIK indique que bien qu'étant non élu en début de mandat, il a pour autant assidument travaillé pour l'intérêt général. Il rajoute par ailleurs que suite aux propos tenus en début de séance, il détient toutes compétences pour représenter la municipalité au Conseil d'Ecole de Sauveboeuf.